

# JOURNAL DU TRI

secteur Éguzon

n°9 Collectes 2026



## ÉDITO

Vincent MILLAN

Président de la Communauté de Communes



### 2026 : Début des travaux de la nouvelle déchetterie

Après de multiples étapes administratives, des études environnementales et des mesures de compensation, les travaux de la nouvelle déchetterie sur la Zone des Pessanins au Pêchereau ont débuté en septembre 2025. Tous les feux sont au vert pour une livraison début 2027.

5 premières plateformes de compostage collectif sont installées depuis l'automne 2025 (4 à Argenton, 1 au Pont Chrétien Chabenet). Ces dispositifs ouverts à tous sur inscription ont pour objectif de réduire les tonnages en enfouissement et de mettre en avant une culture du biodéchets et de valorisation sur le territoire. D'autres seront installés en 2026.

Les collectes évoluent aussi. Après une période de travaux, l'usine de traitement des emballages du SYTOM au Poinçonnet change son process. A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, les moyens et gros cartons ondulés ne pourront plus être déposés à la collecte mais devront être emmenés en déchetterie.

Enfin les coûts concernant l'enfouissement des déchets résiduels (sacs noirs) et du tout-venant en déchetterie évoluent à la hausse en 2026. Cette hausse peut être maîtrisée par l'ensemble des administrés en triant plus mais surtout en triant mieux ce qui induira une baisse significative des tonnages à l'enfouissement sur le site de Gournay. Ces enjeux couvrent des aspects à la fois financiers mais surtout environnementaux.

Siège  
Éguzon

4 route du  
Moulin de  
l'Étang  
36270  
Éguzon-Chantôme

Contact :  
tél : 02 54 47 47 20  
Mail : info@cc-  
valleedelacreuse.fr

# Ensemble TRIONS

SYT 36 M  
de la Région de Châteauroux

*Un geste simple et facile !*

## LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



→ Tous les emballages plastiques



→ Tous les emballages métalliques



→ Tous les emballages cartonnés



→ Tous les papiers



*Pensez à bien :*

- **Vider les emballages** des restes alimentaires (puis jeter ces restes dans les déchets humides)
- **Séparer les emballages** les uns des autres (ne pas les imbriquer)
- **Ne pas laver les emballages** (cela gaspille de l'eau)

## LES DÉCHETS RÉSIDUELS

→ Les déchets d'hygiène



→ Les déchets d'entretiens ménagers



→ Les petits objets



! Et si vous n'avez pas de composteur ou de poules :

→ Les biodéchets



## LE VERRE

→ Les pots et bouteilles en verre sont à jeter dans la colonne à verre.



## LA DÉCHÈTERIE

→ Déchets ménagers spéciaux, gravats/inertes, pots de peinture, encombrants, bois/déchets de jardin, huile de vidange, métaux, papier/carton, piles DEEE, cartouches d'encres...



SI TU TRIES T'AS TOUT COMPRIS

www.sytom36.fr

## + d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



## LE BÉNÉFICE EN CHIFFRES

Grâce au tri ce sont **3,6 millions** de tonnes d'emballages qui sont recyclées.

Le recyclage permet d'éviter de produire l'équivalent d'environ

**20 millions** de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Sur le territoire du

**SYTOM**  
de la Région de Châteauroux

**≈ 66 kg**

d'emballage et de papier / an / personne sont valorisés

**≈ 38 kg**

d'emballage en verre / an / personne sont valorisés

### Une question ?

- Contacter l'équipe du SYTOM au 02 54 08 34 25
- [sytom36@chateauroux-metropole.fr](mailto:sytom36@chateauroux-metropole.fr)



[www.sytom36.fr](http://www.sytom36.fr)

# Collecte des déchets

Retrouvez le calendrier de collecte en annexe et sur le site internet de la collectivité

[www.lavalleeedelacreuse.fr/les-dechets/collecter-les-dechets/](http://www.lavalleeedelacreuse.fr/les-dechets/collecter-les-dechets/)



<b>Déchets Résiduels</b> Sacs noirs Poubelles noires	<b>Emballages et papiers</b> Sacs jaunes Poubelles jaunes en vrac
La collecte n'est pas assurée les jours fériés et les déchets ménagers seront collectés lors du prochain passage de la benne (voir le calendrier)	

Déposez-les dans des **sacs noirs**  
ou dans les votre **bac dans des sacs fermés**

Déposez-les dans des **sacs jaunes**  
ou dans votre **bac en vrac**

Les emballages doivent être vides et non imbriqués entre eux (inutile de les laver)

Pour trier, une seule question : ce déchet est-il un emballage ?

Un emballage, c'est ce qui contient un produit ou un objet et qui sert à le protéger et à le transporter avant son utilisation.

Il est interdit de mettre des sacs opaques dans le « bac jaune ». En effet, arrivés au centre de tri, les trieurs optiques considèrent automatiquement ces sacs comme du refus car ils ne peuvent détecter leur contenu.

Vous devez jeter les emballages et les papiers directement en vrac dans le bac jaune. Seuls les sacs transparents sont tolérés.

Pour connaître les détails de calcul votre redevance, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou à contacter le service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes



Conseils pour une collecte efficace

Sortez votre bac/sac la veille au soir.

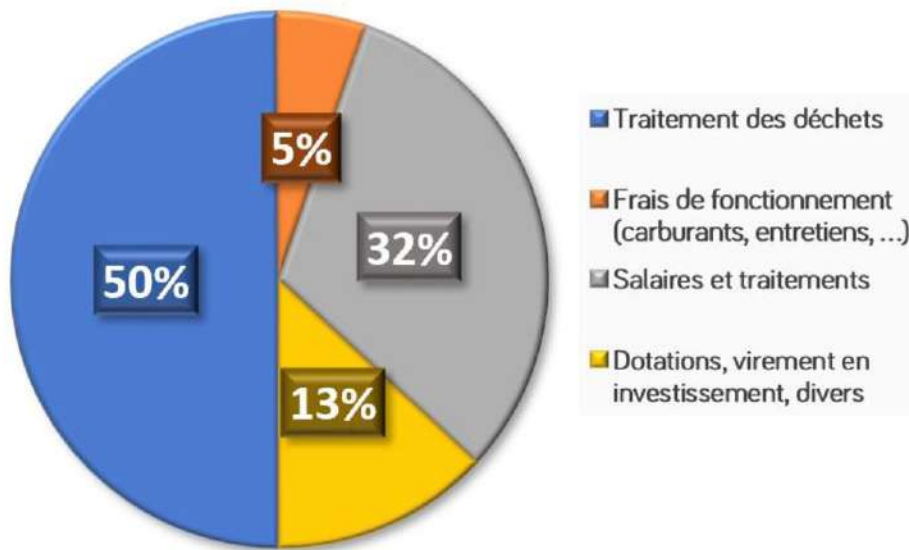
Présentez votre bac couvercle fermé, poignée coté voie.

Rentrez votre bac une fois la collecte effectuée.



# Répartition des coûts

## Budget



## La Redevance

### A quoi correspond la Redevance des ordures ménagères ?

La collecte et le traitement des déchets ménagers représentent un coût important : camions, personnels, déchetteries, centre de tri et traitements..., tout cela est pris en charge par le service public et financé intégralement par une redevance payée par les usagers du service.

La redevance est calculée au plus juste pour financer toutes les charges du service, encourager chacun à trier mieux et à produire moins de déchets. Le tri des déchets est aujourd'hui une obligation réglementaire.

### Un objectif collectif pour moins jeter et mieux trier.

La redevance permet à chacun d'avoir un levier direct sur la facture. Une part de cette dernière est calculée en fonction de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

Depuis plusieurs années, la TGAP décidée par l'État s'applique sur chaque tonne de déchets ménagers envoyée en enfouissement.

Plus la collectivité produit de déchets à enfouir, plus elle paie. Plus cette taxe augmente, plus elle pèse sur le budget du service Ordures Ménagères, et donc, sur le montant de la redevance. Une raison de plus d'encourager le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source. C'est pourquoi, trier collectivement et limiter ce que l'on jette, est un geste pour l'environnement mais aussi pour le porte-monnaie !



# Déchetterie

La Canie 36270 BARAIZE

HORAIRES	1 <sup>er</sup> Septembre au 30 Juin	1 <sup>er</sup> Juillet au 31 Août
Lundi	14h-18h	8h-12h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	14h - 18h	8h-12h
Jeudi	14h - 18h	8h-12h
Vendredi	14h - 18h	8h-12h
Samedi	10h - 13h	8h-12h
Dimanche	Fermé	Fermé

L'accès à la déchetterie n'est autorisé qu'aux administrés de la collectivité des communes suivantes :

Badecon le Pin, Baraize, Bazaiges, Ceaulmont les Granges, Cuzion, Éguzon-Chantôme, Gargillesse-Dampierre, Pommiers



Les véhicules doivent être munis d'un autocollant d'identification apposé sur le parebrise. Ces autocollants sont à récupérer au sein de votre mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule et de votre dernière redevance.

**FERMETURE DE LA GRILLE D'ENTRÉE 15 MIN AVANT LA FERMETURE (17h45 et 12h45 le Samedi)**

## DÉCHETS ACCEPTÉS



## DÉCHETS REFUSÉS



### Conseil Chargement de votre véhicule

Chargez votre véhicule astucieusement, en fonction de l'ordre des bennes dans la déchetterie de Baraize :

Entrée -Ferraille - Carton - Déchets Verts - Bois - Mobilier- Tout-venant - Gravats - Sortie

Début des travaux de la nouvelle déchetterie ouvertes aux habitants des 21 communes.

En octobre 2025, les travaux de la nouvelle déchetterie vont commencer au Pêchereau à la ZI des Pessanins. Cette déchetterie, plus spacieuse, pourra accueillir de nouveaux flux de déchets pour les filières de recyclage. Elle sera ouverte aux 21 communes.

Le gardien de la déchetterie est chargé de faire respecter le règlement intérieur du site. Tout dépôt en dehors des heures d'ouverture est suivi d'un dépôt de plainte et d'une amende.

Afin de sécuriser le site, d'éviter des dégradations très coûteuses, et de lutter contre le vol et le recel de matériaux, des caméras de vidéo-surveillance ont été installées en plusieurs points de la déchetterie.

# Où vont vos déchets ?

## Les emballages cartons

Les emballages cartonnés sont mis au contact de l'eau et se désagrègent dans une machine appelée pulpeur, la pâte à carton est extraite, étalée puis pressée de manière à créer de grands rouleaux qui permettront la production de nouveaux emballages cartonnés. Les papiers sont refaçonnés en papiers.



**Cartons :**  
multiples acteurs

**Emballages :**  
Usine du SYTOM  
Châteauroux (36)

## Les emballages plastiques

Les bouteilles, pots et barquettes en plastique sont broyés, transformés en granulés et fondus de manière à mouler de nouveaux emballages. Certains sont aussi transformés en nouveaux objets : rembourrage, vêtements polaires, composteurs, jouets.



**Mobilier, bricolage et jardin, jouet :**  
SITA SUEZ  
Guéret (23) et  
Montierchaume  
(36)

**Ferrailles  
Batteries :**  
SIRMET Bessines  
en Gartempe  
(87)

## Les emballages métalliques

Les boîtes de conserve, bidons de sirop ou aérosols en acier sont broyés, fondus et moulés en nouveaux objets en acier (charriot de supermarché, boule de pétanque, carrosserie de voiture, électroménager etc.). Les emballages sont broyés, fondus et moulés en nouveaux objets en aluminium (vélo, pièce mécanique, mobilier etc.).



**Bois :** Indre  
Environnement  
Velles (36)

**Déchets verts :**  
SITA SUEZ Indre

## Les emballages verres

Les emballages en verres sont chauffés dans un four jusqu'à sa fonte (à 1400°C environ) puis on moulera de nouveaux objets en verre.



**Tout venant :** SEG  
ISND Gournay (36)

**Ordures ménagères Résiduelles :** SEG  
ISND Gournay (36)

**Textiles/  
Chaussures :** LE  
RELAIS La  
Souterraine (23)

**Huiles végétales :**  
MJR Sierville (76)

**Articles de sport :**  
ENVIRONNEMENT  
RECYCLING à  
Domerat (03)

**D3E/Ampoules/  
Néons :** La Boite à  
Papier Limoges  
(87)  
**Piles :** MARTIN  
ENVIRONNEMENT  
Chevilly (45)

**Produits chimiques, huiles de vidange :**  
RECYDIS Bourges  
(18) et CHIMIREC  
DELVERT Jaunay  
Marigny (86)

# Les Éco-organismes partenaires



Un éco-organisme est une entreprise agréée par l'État qui organise la collecte et le recyclage des déchets pour le compte des fabricants et distributeurs (REP).

Une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) est un système dans lequel les fabricants ou distributeurs doivent gérer la fin de vie des produits qu'ils vendent.

En pratique : La loi oblige les producteurs à payer ou organiser la collecte, le tri et le recyclage des produits usagés. Ils peuvent le faire directement ou en payant un éco-organisme qui s'en occupe pour eux.

**ecosystem** LA VALLÉE de la CREUSE  
recycler c'est protéger

**Besoin de vous débarrasser d'un appareil électrique ?**

Déchetterie SAINT-MARCEL : 02 54 01 13 93  
«La Martine» 36200 SAINT-MARCEL

Une signature est un engagement à destination des particuliers pour le traitement et le recyclage des appareils électriques et électroniques usagés.

Eco-mobilier devient Ecomaison le seul éco-organisme pour toute la maison

matériaux bricolage jardin ameublement literie jouet

**ecomaison**  
est présent sur les déchetteries de Baraize et Saint-Marcel

LA VALLÉE de la CREUSE

EcoLogic LA VALLÉE de la CREUSE

**POUR DEVENIR UN VRAI CAPITAINE TRIE ET DÉPOSE TON ÉQUIPEMENT USAGÉ !**

Articles de Sport et Loisirs (ASL) concernés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>Voiture et matériel, accessoires et accessoires</li> <li>Sports d'hiver</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lunettes de soleil</li> <li>Matériel de pêche, matériel de plongée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sports de ballon et raquette</li> <li>Sports de montagne</li> </ul>
---	--	--

**TON POINT DE COLLECTE LE PLUS PROCHE**  
Déchetterie de la CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse  
"La Martine" 36200 Saint-Marcel

**Eco DDS**

PAS BESOIN DE TOURNER AUTOUR DU POT POUR LES DÉCHETS CHIMIQUES  
DIRECTION LA DÉCHETTERIE

# Prévention des déchets

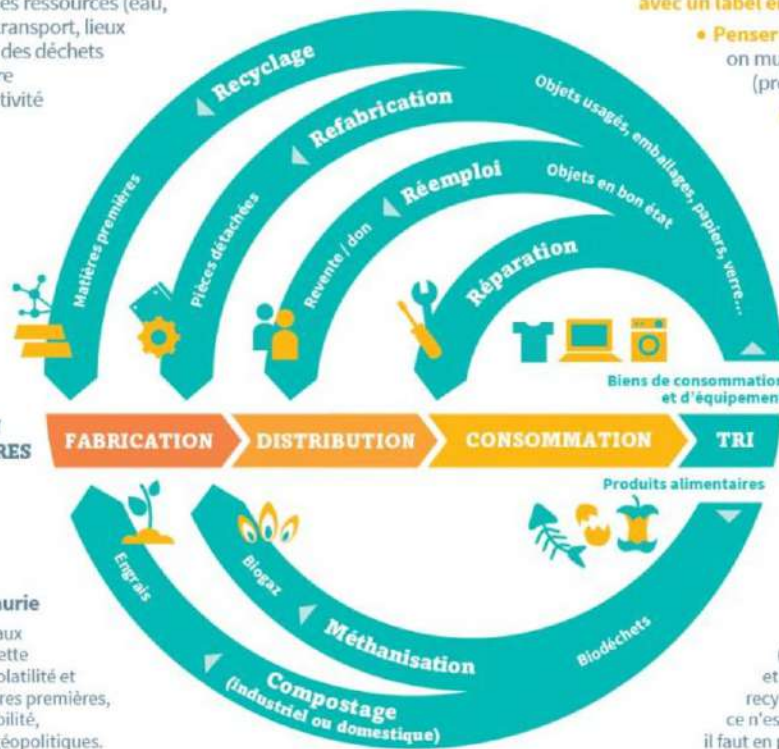
L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

## NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale**  
on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception**  
on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité**  
on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

## NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif**  
on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement**  
on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets**  
on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets



## MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

- Certaines ressources sont menacées de pénurie
- C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette raréfaction va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.

## MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

- Le recyclage des déchets ne suffira pas !
- Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

Ayez le réflexe des 7 R !

Refuser – Réduire – Réutiliser – Réparer – Recycler – Réemployer - Retour à la terre



## VOS OBJETS ONT UNE SECONDE VIE

S'ils sont en bon état, ils peuvent encore servir : vaisselle, objets de décorations, petit mobilier, jeux et jouets, électroménager, produits d'arts et de culture...  
Pensez réemploi !

Vous pouvez les déposer sur les aires prévues à cet effet sur les déchetteries de Saint-Marcel et de Baraize et au sein du magasin La Bascule à Argenton. Ils sont remis en état par les bénévoles de l'association et vendus à petit prix pour leur offrir une nouvelle vie, réduisant ainsi les tonnages de déchets très coûteux à traiter.

Depuis Juillet 2024, l'association LA BASCULE a ouvert une ressourcerie au 11 rue Gambetta à Argenton sur Creuse.

Elle y vend de nombreux objets dont les gens souhaitent se séparer, qu'elle a collecté dans les déchetteries de Saint Marcel et de Baraize, sur rendez-vous ou en apport volontaire.

Soutenue par notre collectivité, LA BASCULE organise également des actions de sensibilisation et de prévention des déchets à travers des animations et ateliers d'auto-réparation ou de transformation créative.

Dans l'avenir, LA BASCULE va intégrer de nouveaux locaux. La ressourcerie sera composée de plusieurs espaces : stockage, ateliers de réparations, boutique.

N'hésitez pas à les contacter :

labascule@mailo.com

Tél : 07 75 85 68 54

# Réduction des déchets

Nos poubelles débordent ! Agir pour la réduction des déchets est un défi du quotidien qui doit être porté par tous. Ce challenge collectif a pour but d'agir en faveur de la transition écologique mais aussi a une portée financière pour le budget de la collectivité et des ménages.

Pour résumer, moins je trie plus nous payons !

Voici des pistes pour réduire nos déchets :

## Réduire les emballages :

- Achetez en vrac : pour n'acheter que les quantités nécessaires
- Apporter vos contenants : lors de commande à emporter ou pour conditionner les produits à la coupe, au marché par exemple
- Privilégiez les emballages simples, sans suremballages aux supermarchés



## Prolonger la vie des objets :

- Entretien des objets du quotidien
- Réparations lorsque c'est possible
- Donnez vos objets, à des proches, associations, recycleries, boîtes à livres, bornes textiles
- Vendez sur les vides-greniers, sur internet



## Zéro Gaspillage alimentaire :

- Faites l'inventaire des placards et du réfrigérateur, pour savoir où vous en êtes
- Organisez bien votre réfrigérateur
- Cuisinez en quantités adaptées à vous
- Conservez les produits dans des boîtes hermétiques lorsqu'ils sont entamés pour les consommer rapidement, ou au congélateur
- Réemployer les restes : pain sec en pain perdu, légumes défraîchis en soupe, fruits en confiture...



Vous ne lisez plus les prospectus ?  
**Adoptez le Stop-Pub !**  
Et économisez 40 kg de déchets par an !

Les autocollants « stop-pub » sont disponibles en mairies

## BON À SAVOIR : Les dates de péremption

- Date limite de consommation (DLC, « à consommer jusqu'au... »)  
Consommez les produits avant la date indiquée.
- Date de durabilité minimale (« à consommer de préférence avant le ... ») : les produits peuvent encore être consommés au-delà de la date si l'emballage est intact :
  - Sous 3 mois si la date indiquée est accompagnée du jour et du mois,
  - Entre 3 et 18 mois si la date indiquée est accompagnée du mois et de l'année,
  - Au-delà de 18 mois si la date indique seulement l'année.



# Le compostage

## Que mettre dans votre composteur ?



**À la maison :**  
Épluchures de fruit et légumes  
Marc de café  
sachets, feuilles de thé  
coquilles d'œufs écrasées  
noyaux et coquilles de fruits  
produits laitiers  
reste de repas  
fleurs fanées  
essuie tout et mouchoirs  
cartons, boîte d'œufs coupées  
papier cuisson

### Au jardin :

branches coupées  
feuilles mortes  
fumier



Avec parcimonie : tonte, cendre de bois

l'idéal est d'alterner les dépôts de déchets de cuisine avec des ressources du jardin !

## zoom sur le compostage collectif



Le compostage collectif est différent du compostage individuel : un site de compostage collectif est destiné à environ 20 à 30 foyers participants et ils sont fermés par des cadenas. Un site de compostage partagé comporte donc 3 bacs différents.

Le **bac d'apport** : il permet de déposer ses biodéchets.

Le **bac de broyat** : c'est un bac contenant du broyat de branches, feuilles mortes, brindilles, à ajouter lors de chaque apport.

Le **bac de maturation** : ce bac prend le relais lorsque le bac d'apport est plein. Le compost est transféré dans ce bac pour finir son affinage et finir de se décomposer.

Il y a 3 bacs car un site de compostage partagé est destiné à plus de foyers et est donc plus « industriel » : les matières n'ont pas le temps de correctement se décomposer au rythme du remplissage qui est plus rapide. C'est donc pour cela qu'il y a aussi un bac de maturation.

Depuis 2025, des sites sont installés sur le territoire. Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous du service Déchet de la Communauté de communes

## Comment utiliser votre compost :



Le compostage est un processus naturel de transformation des biodéchets par des organismes vivants pour produire un amendement : une matière incorporée dans le sol pour améliorer ses propriétés physiques.

### Pourquoi composter ?

Réduction des déchets et transformation en compost réutilisable chez soi, économie d'achat d'engrais, amélioration des sols.

## Les clés d'un compostage réussi :

Fragmenter les matières pour accélérer le processus

brasser régulièrement son compost pour l'aérer.

Équilibrer les matières :  
L'idéal est un ratio 2/3 de matières de cuisine pour 1/3 de matières de jardin.

La communauté de communes vend des composteurs en plastique recyclé pour les particuliers avec un jardin : 300 l à 20€ et 600 l à 40€

Pour réserver votre composteur :  
02 54 01 09 00

OU

info@cc-valleedelacreuse.fr

# Infos importantes

SI VOS DÉCHETS SONT EN SAC :

MERCI DE BIEN METTRE  
LES EMBALLAGES ET  
PAPIERS DANS LE SAC  
JAUNE...



...ET LE RESTE DES  
DÉCHETS DANS LES SACS  
NOIRS



Les sacs ou bacs doivent être présentés la veille au soir à partir de 20h pour une collecte à partir de 5h du matin. Les bacs doivent être rentrés dans la journée.

Toute présentation de déchets en dehors de ces créneaux horaires sera considérée comme dépôts sauvages et pourra être sanctionnée.



**VERRE INTERDIT**  
dans les  
**sacs ou bacs**  
de collecte

CITEO

LA VALLÉE  
CREUSE

C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **OUI** je le trie

Si c'est **NON** je le jette

Cet aérosol est un emballage

Ce rasoir est un objet

**ON NE LÂCHE RIEN !**

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI

Ces emballages séparés se trient.

À déposer dans votre colonne de tri.

**Emboîtés, ces emballages sont très difficiles à recycler.**

À séparer avant de les déposer dans votre colonne de tri.

Pour en savoir plus, site internet pour la collectivité :

[www.lavalleedelacreuse.fr](http://www.lavalleedelacreuse.fr)

Retrouvez toutes les infos sur les déchets, les collectes, le compostage, la redevance, les consignes de tri dans l'onglet « Les déchets » afin de rester informé-e-s

LA VALLÉE  
de la  
CREUSE  
Communauté de Communes

